

Ministère de
l'Éducation Nationale

Beaux Arts
ô-----

ÉTAT FRANÇAIS

A R R Ê T É

Le Ministre, Secrétaire d'Etat
à l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^o -

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt générale la promenade du foirail à St Pons de Thomières (Hérault) propriété communale dont le périmètre est défini par :

au sud la rive gauche de l'Aguze
au nord et à l'est les façades des maisons et murs de jardins qui bordent la place.

La mesure vise les arbres, marronniers et platanes ainsi que la croix de fer forgée qui se dresse sur la promenade elle s'applique également aux routes nationales n^o 112 et 607 dans leur traversée du périmètre.

ARTICLE 2^o -

Le présent arrêté sera notifié au Prefet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la commune de St Pons de Thomières, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 4 JANVIER 1943

Par délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé : HAUTECOEUR

Pour ampliation
Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites
Signé



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

ORIGINAL

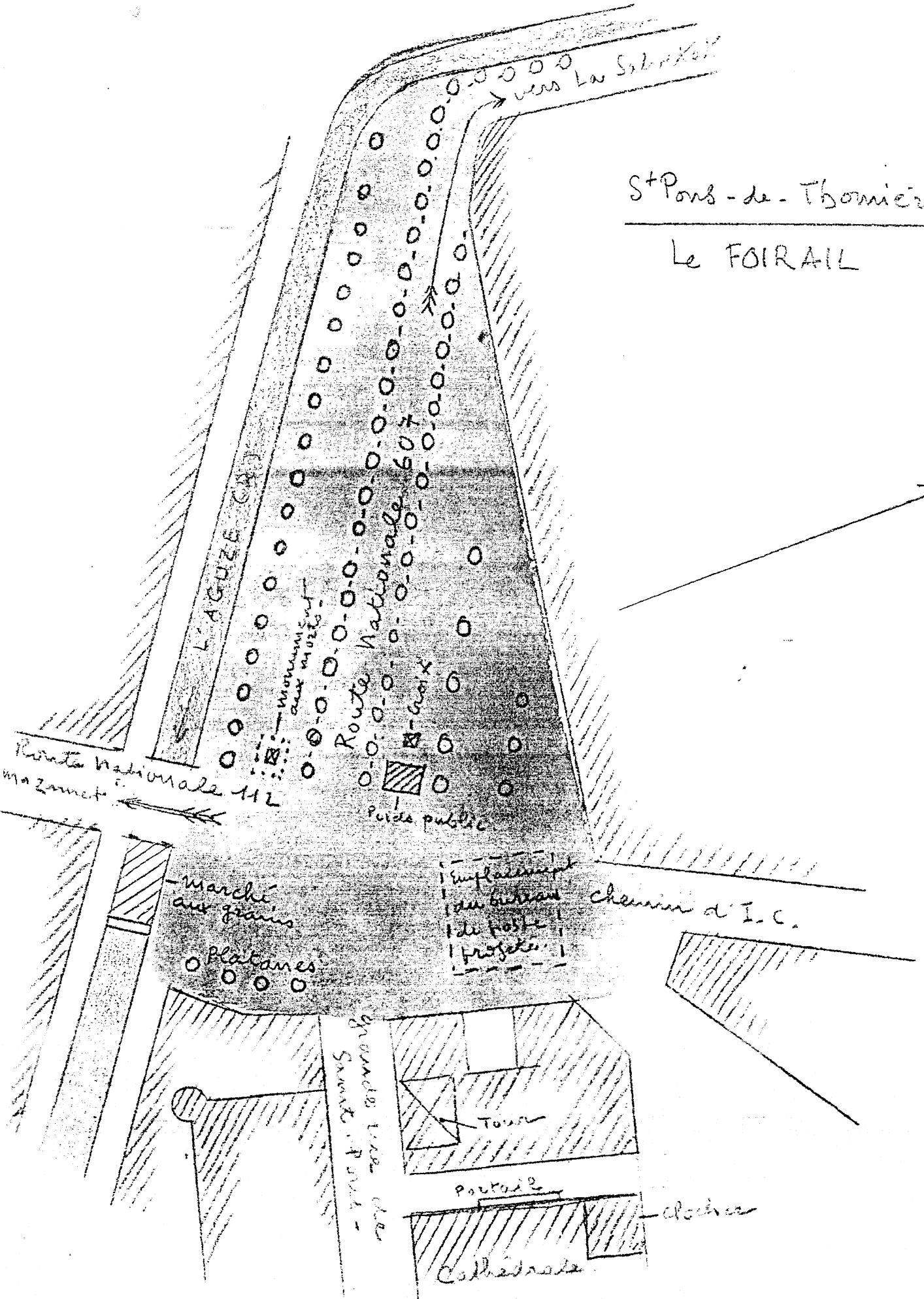
Saint-Pons-de-Thomières. —

- Promenade du Foirail, dont le périmètre est défini par : au sud, la rive gauche de l'Aguze; au nord et à l'est, les façades des maisons et murs de jardins qui bordent la place. La mesure vise les arbres, marronniers et platanes, et la croix en fer forgé qui se dresse sur la promenade; elle s'applique également aux R.N. n^{os} 112 et 607 dans leur traversée du périmètre (*S. Ins.* : 4 janvier 1943).

S^t Pons-de-Thomières

Le FOIRAIL

→ N



L'AGUZE (CA)

Moulin aux moulins

Route Nationale 607

croix

Place public

Route Nationale 112
Mazamet

Marché aux grains

Platanes

Pavillon du bureau de poste

chemin d'I.C.

Grandes rues des Saints

Tour

Portail

Cathédrale

clocher

vers La Sabotière

